

Illustration N° 4 des tests d'humanité :

Alban B. et la WAB, économie avec relations de personne à personne

1- Alban B. est président directeur général d'une SCIC dont l'objet est de **vendre des formations** et de conseiller des entreprises dans le domaine du **digital**. Son entreprise est florissante. On pourrait en rester là puisque pour beaucoup d'interlocuteurs, ce sont les valeurs de l'économie de marché qui font sens : croissance et profits, croissance et emplois, réinsertion des chômeurs dans l'emploi, attractivité économique du territoire. La Wab coche toutes les cases. Cette manière de décrire les activités d'Alban. B est conforme à la réalité. Conforme aussi aux habitudes d'emprunter les lunettes de l'économie ou celles du statut juridique pour parler des entreprises.

L'ambition d'une société plus humaine

2- Or, avec ces lunettes, on met de côté une réalité qui ne peut être négligée : l'apport de la SCIC à une société plus humaine. Pour cela, il faut emprunter d'autres lunettes et mettre d'abord en évidence les valeurs d'humanité des activités d'Alban. B.

3- On peut en prendre la mesure dès que l'on écoute les étapes de la vie professionnelle d'Alban. B ; il a fait des études supérieures, école de commerce et de Sciences Po. Il a commencé ses activités professionnelles en faisant des rapports pour un gouvernement étranger. Tout était parfait pour lui, à une nuance près : ses rapports, dont celui sur la lutte contre la corruption, étaient appréciés mais pas suivis d'actions significatives.

4- Alban B. a progressivement considéré qu'il souhaitait autre chose. Il a donc réfléchi à d'autres activités où il aurait été plus utile à la société : il s'est interrogé sur la place qu'il pourrait avoir dans une société plus attentive aux relations entre les humains. C'est la première étape de ce que l'on pourrait appeler un « test d'humanité » à savoir se poser la question de ce qui fait sens pour le genre humain.

5- Alban. B s'est entouré de conseils judicieux et sa réflexion l'a conduit à créer une école de formation au digital, dans un territoire fragile, sous une forme de coopérative qui se veut respectueuse des valeurs de solidarité. Il installe son école, la WAB, à Bergerac, sollicite divers financements publics et accueille des cohortes d'une trentaine d'étudiants dont les études sont gratuites. On peut, sans conteste, affirmer qu'Alban est passé de l'idée à l'action, tel une deuxième étape concrétisant les valeurs d'humanité qui l'animent.

Une entreprise attentive aux personnes

6- Quand on prolonge le regard, on décrypte que l'action d'Alban. B et de l'équipe de la Wab est particulièrement attentive aux personnes et au respect de leurs droits fondamentaux.

7- Commençons par la structure elle-même : la WAB est une SCIC. C'est une société coopérative. C'est un bon signe qui montre que les personnes comptent ; elles coopèrent à la responsabilité collective de l'entreprise, chacune à même hauteur et non en fonction du poids de leur apport en capital ! La coopérative est aussi d'intérêt collectif, donc en quête de répondre à l'intérêt général, non aux intérêts particuliers des propriétaires.

8- La formation répond au même esprit : la WAB accueille des « personnes », pas seulement des « gens » en « réinsertion » ! Les entretiens avant inscription sont, en ce sens, personnalisés : chaque

stagiaire est considéré avec son histoire propre. Ces moments sont humainement importants pour déterminer ensemble si la WAB peut assurer un bon accompagnement de la personne et, réciproquement, si la personne pourra disposer des ressources adaptées à ce qu'elle est et souhaite devenir.

9- Pour que cette relation d'humanité ne soit pas qu'un slogan, l'équipe de la WAB s'est employée à obtenir des fonds publics qui rendent gratuite la formation. Par ailleurs, aucun diplôme n'est exigé, ce qui élargit, encore, la palette des possibles pour les personnes en situation vulnérable. Le droit à la liberté de se former est, ici, effectif. C'est un droit humain fondamental qui est mis en pratique, autant qu'il est possible pour les personnes qui entrent dans le parcours de formation négociée avec la WAB.

10- On pourrait, parfaitement, dire que ces parcours de formation sont faits pour déboucher sur un emploi. On préfère souligner, ici, leur apport aux valeurs d'humanité : en effet, ces accompagnements sont adaptés et acceptés par les personnes. Ils ont pour finalité d'apporter des ressources permettant à la personne d'élargir sa liberté, notamment dans ses choix professionnels ; lui permettant aussi d'être mieux reconnue par les autres en s'engageant dans une vie un peu plus autonome. En regardant ainsi la réalité, c'est un peu plus que de l'emploi qu'il s'agit ; c'est la capacité des personnes à accéder à plus de confiance en elles, de se sentir mieux respectées et plus estimées dans leur vie quotidienne ; l'accession à l'emploi n'étant que l'une des facettes de ce chemin d'humanité ouvert par la formation.

11- On pourrait, sans conteste, revendiquer que cette formation est une réponse pratique à l'article 23 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) : « *droit au travail* », à « *une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.* » En ce sens, elle a une valeur d'intérêt général universel. Progresser dans la réalisation d'un droit humain fondamental, même de manière modeste et terre à terre, c'est passer avec succès un test d'humanité supplémentaire.

Un réseau de relations d'humain à humain

12- L'équipe de la WAB a prolongé cette approche de la formation par un **dispositif de soutien aux petites entreprises**. Là encore, la lecture économique est limpide au point de trop masquer l'enjeu d'humanité de cette initiative.

Dans un territoire « fragile », il faut aider les petites entreprises à se doter d'outils numériques. Mais les recrutements de personnels spécialisés sont coûteux et, de surcroît, il faut que les outils du monde digital soient bien adaptés aux activités précises des TPE.

Certes, mais on devrait mieux dire que la réponse la plus juste nécessite une attention très personnalisée. C'est l'idée de relations de qualité qui préside aux interventions de la WAB : en effet, la finalité des interventions de la WAB est l'accès à plus d'autonomie pour que ces petites entreprises, puissent « **apprendre à faire par elles-mêmes dans les meilleures conditions possibles.** » Là encore, il s'agit que, dans ces TPE, les personnes gagnent en liberté de s'en sortir toutes seules. L'intervention de la WAB est une réponse adéquate, au niveau du quotidien, qui répond au droit fondamental des personnes d'accéder au savoir et à l'éducation,¹ même si la WAB ne revendique pas explicitement sa contribution à la mise en œuvre de ce droit fondamental et se

¹ Voir par exemple l'article 13 du pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels : **Article 13** « 1. Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à l'éducation. Ils conviennent que l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité et renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ils conviennent en outre que l'éducation doit mettre toute personne en mesure de jouer un rôle utile dans une société libre, favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux, ethniques ou religieux et encourager le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. »

contente d'en parler comme d'un simple outillage économique.

13- Alban. B et son équipe évoquent, surtout, l'esprit de solidarité qui préside à leurs actions, notamment pour l'initiative de mettre au point un **regroupement d'entrepreneurs**. Le propos officiel est économiquement correct : il s'agit « *de réduire les coûts d'une personne recrutée en interne et de faciliter les charges administratives liées à une embauche ; de bénéficier de profils variés, tant des juniors, notamment en alternance, que des seniors, experts dans leur domaine. C'est aussi une solution pour les jeunes formés à l'école d'avoir des possibilités d'embauche.* »

14- Rien de faux dans cette description économique, mais, on pourrait tout aussi bien mettre en exergue la valeur d'humanité d'un tel dispositif de groupement d'entrepreneurs : c'est bien une manière concrète de jouer la carte de la solidarité, si l'on veut bien prendre ce terme dans le sens de « *relations entre des personnes libres et dignes pour mener à bien, ensemble, un projet commun* ». On pourrait, donc, revendiquer qu'une telle approche solidaire participe, à son niveau, à faire de Bergerac un territoire d'humanité, où l'économie n'oublie jamais la reconnaissance des personnes.

15- On le voit encore nettement dans un autre dispositif de la WAB : « *l'accélérateur d'entreprise gratuit (qui vous met au vert !)* ». L'idée est d'apporter chaque année un accompagnement à une jeune entreprise pour qu'elle s'implante durablement à Bergerac.

Concentrons-nous sur l'argument N°1 de l'accélérateur :

« *Une sélection basée sur l'humain : Contrairement à d'autres accélérateurs, nous ne sélectionnons pas les projets sur des business plans à rallonge, des fichiers Excel comprenant des centaines de lignes, ou le pitch d'un projet finalement peu défini. Nous préférons vous rencontrer, vous écouter et estimer la viabilité de votre idée à partir d'éléments concrets : vos premières ventes, vos premiers partenaires démarchés, votre avancée au niveau des formalités administratives engagées, etc. Parce que nous croyons en une chose simple, tout le monde peut avoir une idée, peu sont ceux capables de la mettre en œuvre !* »

16- Bien sûr, l'horizon est économique, ce qui est inévitable puisque c'est la raison du financement public de la WAB ! Pour autant, l'argument met d'abord en valeur la volonté d'établir des relations **basées sur « l'humain »**. Dans le texte, le terme est associé à l'écoute, la rencontre, la discussion avec la personne qui présente un projet. On voit bien que cette évocation est cohérente avec les autres activités de la WAB ; elle rajoute une pierre au chemin d'humanité balisé par Alban B. et toute son équipe.

La nécessité d'une politique publique des relations de qualité

17- De l'aveu même de la WAB, cette approche de la relation de qualité avec les personnes est chronophage. C'est effectivement la contrepartie de l'exigence d'humanité : le temps où l'on renonce à autre chose pour garder vivante la relation de personnes à personnes. Bien souvent, ce temps-là n'est guère monnayable !

Pour pouvoir l'assumer, il est nécessaire d'obtenir des ressources publiques.

C'est bien un choix public que d'accorder – ou non – de l'importance à la relation d'humanité pour traduire en actes, le mieux possible, les droits humains fondamentaux.

18- D'ailleurs, la WAB a fait évoluer le dispositif vers un espace de coworking et des temps de conseils économiques aux porteurs de projets : « *le TAF café* »² qui propose des services gratuits permettant aux personnes d'accéder à l'autonomie, du moins à travers la réalisation de leur projet de création d'entreprise.

2 Voir <https://www.letafcafe.fr/le-point-daccueil-des-createurs-et-repreneurs-dentreprise-en-bergeracois-est-au-taf-cafe-espace-de-coworking-de-la-wab/>

Il est manifeste que la logique économique domine ce nouveau dispositif.

Toutefois, la description des ressources gratuites apportées par « le TAF café » et ses partenaires continue de refléter la volonté de la WAB d'être attentif aux personnes, au-delà de la rentabilité des projets.

19- Cette volonté de se baser sur l'humain est déterminée mais elle **n'est pas totalement accomplie**. L'idée d'être plus humain n'a pas été pensée dans toutes ses implications. Prenons deux exemples du travail qu'il reste à accomplir en cohérence avec les enjeux d'humanité voulus par la WAB.

20- Pour les activités de formation, de conseils aux TPE et « d'accélérateur », de coworking, on note la grande attention portée aux personnes ; mais cette préoccupation est formulée en termes de compétences techniques qui nourrissent le projet économique. Elle n'est pas explicitée comme une nécessité de reconnaissance de la personne, dans sa culture propre. Cette nécessité est, pourtant, impérative puisque cet enjeu « culturel » est un droit humain fondamental, auquel nul ne peut déroger si l'on tient à « *baser son action sur l'humain* ».

21- Cette observation peut surprendre, mais à tort car, avec les droits humains fondamentaux, la culture d'une personne est sa manière à elle d'exprimer son humanité aux autres. Ici, « culture » signifie interagir avec d'autres personnes qui ont chacune leurs cultures propres ; faire « culture », c'est parvenir à s'entendre malgré des points de vue différents et mettre de l'eau dans son vin, pour faire humanité ensemble, autour d'un travail commun. On admettra que c'est une préoccupation permanente dans une entreprise que parvenir à concilier les écarts entre les cultures des personnes, pour faire entreprise ensemble

22- Les activités de la WAB semblent bien répondre à cette intention de mettre en valeur la personne, dans sa manière de faire culture en contribuant à la liberté et la dignité des autres. Certes, la SCIC ne revendique pas les droits de l'homme dans ses finalités mais une évolution paraît aisée à imaginer, surtout si l'on songe que l'agglomération de Bergerac a récemment engagé un processus pour concrétiser cet enjeu d'interactions entre les cultures, sur le territoire.

23- Le deuxième exemple en découle : accepter la culture de l'autre n'est pas qu'une intention généreuse ; être humain, c'est pouvoir énoncer sa liberté et sa dignité, donc marquer sa singularité et assumer des écarts de points de vue avec les autres. Ainsi, l'ambition d'humanité appelle l'organisation d'un dispositif capable d'accepter les écarts de culture comme des réalités humaines inévitables !

24- Soucieuse de baser son action sur l'humain, la WAB devrait se doter d'un tel dispositif qui accueillerait sans rechigner les divergences de vues et les mettrait en discussion. Chacun doit pouvoir être entendu dans sa singularité, chacun peut exprimer ses bonnes raisons d'avoir des convictions différentes des autres.

Mais ce n'est pas la « causerie devant la machine à café » : le droit de chacun dire sa culture, avec ses convictions n'est pertinent qu'assorti du devoir de **faire humanité ensemble** avec les autres. Nul ne peut prétendre avoir raison sur tout et sur tous les autres.

L'enjeu du dispositif de discussion est que chacun, dans son humanité, accepte de se ranger aux « bonnes » raisons des autres et vice versa !

25- En toute hypothèse, « *se baser sur l'humain* » revient, par définition, à ouvrir le chemin des discussions entre êtres humains libres et dignes se reconnaissant mutuellement comme des interlocuteurs. C'est la condition de relations de qualité, marche ultime pour faire humanité ensemble. S'installe, alors, une **dynamique permanente de gestion apaisée des écarts** entre les humains sur une planète qui a bien besoin d'une humanité capable d'anticiper, ensemble, les dangers

qui l'attendent.

26- Il s'agit, alors, d'une autre étape pour que l'approche « basée sur l'humain » ne soit pas considérée comme un simple outil au service d'une finalité qui s'affirmerait plus essentielle parce que fondée sur la seule maximisation des revenus de la WAB, des entreprises ou des stagiaires !

27- Toutefois la WAB ne pourra pas faire plus, en matière de relations d'humanité si les pouvoirs publics ne reconnaissent pas l'enjeu d'intérêt général de cette approche en termes de droits humains fondamentaux. Les financeurs de la WAB auront à inverser la hiérarchie des valeurs publiques, en affirmant que la priorité, pour eux, est que ce territoire vulnérable soit un **territoire d'humanité**. Les moyens publics qu'ils accordent à la WAB seraient alors justifiés par la qualité des relations entre les personnes.

28- Disons-le tout net : dans un territoire vulnérable plus qu'ailleurs, la focalisation de l'intérêt général sur l'économie est risquée : elle nie l'importance de la qualité des relations entre les personnes en termes de respect réciproque, de reconnaissance des autres, de solidarité et de volonté de mieux vivre ensemble.

29- En tout cas, la WAB serait un bon exemple concret d'une politique publique qui prêterait attention aux personnes, à leurs relations de qualité entre elles, surtout quand on entend dire que dans ces territoires engoncés dans la ruralité, les personnes ont peu de contacts entre elles ou quand on lit que les abstentionnistes sont nombreux qui ne s'intéressent plus à la vie collective au point de ne plus voter pour exercer leur droit fondamental de désigner leurs représentants.

30- En somme, dans la cohérence de la loi PACTE du 22 mai 2019, sur la responsabilité sociétale des entreprises, les financeurs publics devraient soutenir la WAB sur le chemin d'une humanité émancipatrice. Notamment en lui permettant de franchir une marche supplémentaire à travers le respect de la norme ISO 26000 qui associe aux enjeux de développement durable, les exigences de respect des droits humains fondamentaux des personnes.³

31- Ce ne serait qu'une étape vers une société plus juste, soucieuse des êtres humains et des responsabilités qu'ils ont à prendre pour maîtriser l'avenir de la planète ; ce serait certainement un prolongement cohérent de l'approche promue par l'équipe de la WAB.

3 La norme ISO 26000, standard international définit le périmètre de la RSE autour de 7 questions centrales : la gouvernance de l'organisation, les droits de l'homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommateurs, les communautés et le développement local.